



DIRECTION DES ROUTES

Service Études et Travaux de Dieppe

Canton de Gournay-en-Bray

COMMUNE de RONCHEROLLES-EN-BRAY

Routes Départementales n° 919 et 141

***RECTIFICATION DE VIRAGE RD 919 ET
AMENAGEMENT DE CARREFOUR AVEC LA RD 141***

***Demande d'examen « CAS par CAS »
préalable à la réalisation d'une étude d'impact***

ANNEXE 8-2-2

**Dossier d'évaluation des incidences
sur la zone Natura 2000**



RECTIFICATION DE VIRAGE SUR LA RD 919 ET AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR SUR LA RD 141

COMMUNE DE ROCHEROLLES-EN-BRAY (76)

EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Version	Commentaire	Date
1386_Natura2000_V0	-	17/07/2017
1386_Natura2000_V1	Intégration remarques IRIS Conseil	20/07/2017
1386_Natura2000_V2	Révision Département Seine-Maritime	06/10/2017

ECE Environnement
9bis rue Saint-Evrault
49 100 ANGERS

Tél. : 02 41 36 07 36
Fax : 02 41 36 01 46

Site : www.ece-environnement.com
E-mail : info@ece-environnement.com

INGENIERIE ECOLOGIQUE, CONSEIL EN ENVIRONNEMENT ET MANAGEMENT VERT
Siret : 403 116 858 00040 – APE : 7112B

SOMMAIRE

LISTE DES FIGURES	4
LISTE DES TABLEAUX	4
A. PREAMBULE	5
A.1 CONTEXTE	5
A.2 CADRE REGLEMENTAIRE	5
B. PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET	6
C. ANALYSE DE L'ETAT DE CONSERVATION DU SITE NATURA 2000 « PAYS DE BRAY HUMIDE »	13
C.1 LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AU SITE NATURA 2000	13
C.2 PRESENTATION DU SITE NATURA 2000 « PAYS DE BRAY HUMIDE »	15
C.3 CONTEXTE ECOLOGIQUE	18
D. HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES PAR L'EVALUATION DES INCIDENCES	26
E. ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	28
E.1 INCIDENCES SUR LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	28
E.2 INCIDENCES SUR LES MAMMIFERES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	28
E.3 INCIDENCES SUR LES POISSONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	29
E.4 INCIDENCES SUR LES INVERTEBRES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	29
E.5 SYNTHESE DES INCIDENCES DU PROJET SUR LES HABITATS ET LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	30
F. MESURES	31
F.1 LUTTE CONTRE LES RISQUES DE POLLUTION ACCIDENTELLE DU MILIEU NATUREL	31
F.2 PROTECTION DES MILIEUX SENSIBLES	31
G. CONCLUSION	33
H. ANNEXES	34
H.1 LISTE DES ESPECES FLORISTIQUES RECENSEES	34
I. LEXIQUE ET SIGLES	36

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du projet.....	6
Figure 2 : Vue en plan du projet	7
Figure 3 : Situation du projet par rapport au réseau Natura 2000	14
Figure 4 : Localisation des ZNIEFF dans l'environnement du projet (source : DREAL Haute-Normandie).....	18
Figure 5 : Elément du SRCE Haute-Normandie (source : SRCE Haute Normandie, CEREMA)	19
Figure 6 : Extrait de l'atlas cartographique du document d'objectif (source : Chambre d'agriculture 76, 2005).....	20
Figure 7 : Cartographie des habitats naturels	22
Figure 8 : Prises de vue sur les formations végétales du site d'étude.....	24
Figure 9 : Milieux naturels à proximité du projet à préserver au cours de la phase travaux ..	32

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Caractère générale du site.....	15
Tableau 2 : Habitats d'intérêt communautaire ayant participé à la désignation du site.....	16
Tableau 3 : Espèces d'intérêt communautaire ayant participé à la désignation du site figurant à l'annexe II de la directive habitats-faune-flore	17
Tableau 4 : Autres espèces importantes de la faune et de la flore.....	17
Tableau 5 : Description de la l'intérêt du site étudié pour la faune d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Pays de Bray humide »	24
Tableau 6 : Justification des habitats d'intérêt communautaire sélectionnés pour l'évaluation des incidences.....	26
Tableau 7 : Justification des espèces d'intérêt communautaire sélectionnées pour l'évaluation des incidences.....	27
Tableau 8 : Justification des autres espèces importantes sélectionnées pour l'évaluation des incidences	27
Tableau 9 : Synthèse des incidences du projet	30

A. PREAMBULE

A.1 CONTEXTE

La présente étude d'évaluation des incidences sur le réseau Natura 2000 du projet de rectification de virage sur la RD 919 et aménagement d'un carrefour sur la RD 141 (commune de Roncherolles-en-Bray) est réalisée car une partie de l'emprise des travaux est située sur le site Natura 2000 « Pays de Bray humide ».

A.2 CADRE REGLEMENTAIRE

L'évaluation des incidences Natura 2000 est réalisée selon les références réglementaires suivantes :

Référence communautaire :

Les principes du dispositif d'évaluation des incidences sont énoncés dans l'article 6 § 3 et 4 de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage :

Ce régime d'évaluation est également applicable aux sites désignés au titre de la directive 2009/147/CE du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages au titre de l'article 7 de la directive « Habitats ».

Code de l'environnement (dispositions législatives et réglementaires) :

- ✓ Articles L.414-1 à 7 du code de l'environnement ;
- ✓ Articles R414-1 à 24 du code de l'environnement.

Circulaires

- ✓ Circulaire du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences Natura 2000.

B. PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET

Le projet est localisé sur la commune de Roncherolles-en-Bray (76) au croisement de la RD 141 et la RD 919.

Ce carrefour pose des problèmes de sécurité routière :

- ✓ 3 accidents corporels dont 1 mortel en 5 ans ;
- ✓ 1 accident matériel ;
- ✓ Mauvaise perception du virage ;
- ✓ Perception tardive des carrefours ;
- ✓ Circulation piétonnière délicate vers l'arrêt de bus.



Figure 1 : Localisation du projet

Les objectifs de l'aménagement sont les suivants :

- ✓ Sécuriser la courbe ;
- ✓ Améliorer la perception des intersections ;
- ✓ Sécuriser le trajet des piétons vers l'arrêt de bus ;
- ✓ Appréhender les possibilités d'aménagement en place pour préserver la zone NATURA 2000.

La solution proposée est la suivante :

- ✓ Rectification de la courbe de la RD 919 ;
- ✓ Rectification des profils en long des voies se raccordant sur la RD 919 ;
- ✓ Aménagement d'un îlot aux « caractéristiques réduites » sur la RD 141 ;
- ✓ Aménagement d'un cheminement piéton sécurisé le long de la RD 919.

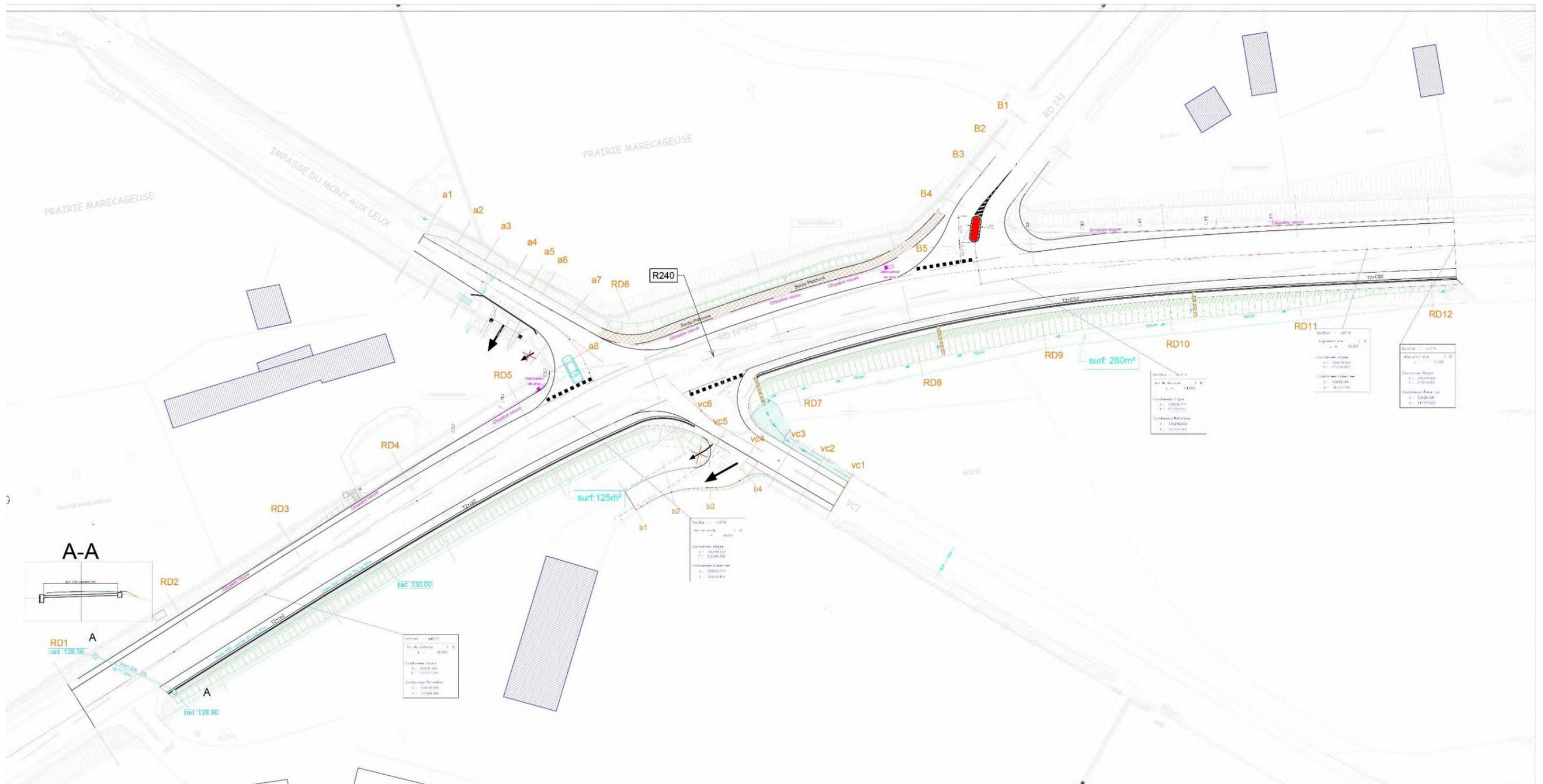


Figure 2 : Vue en plan du projet

Notice technique

La RD 919 reliant l'autoroute A 28 à Forges-les-Eaux est un itinéraire fréquenté qui dessert le pays de Bray et ses importants équipements touristiques. Cette route départementale supporte un trafic de l'ordre de 5 300 véhicules par jour sur la section concernée par l'aménagement.

L'ensemble des accidents étant des sorties de route sur l'axe principal en sortie de courbe, la piste de réflexion étudiée a été la **reprise de la géométrie conformément aux recommandations de l'ARP comprenant la sécurisation des intersections existantes.**

Rectification de la courbe de la RD 919 suivant les recommandations de l'ARP pour une voie type R80 à savoir :

- **RD 919 :**
 - ✓ Rayon 240m.
 - ✓ Raccordement progressif par clothoïde.
 - ✓ Voie déversée dans la courbe.
 - ✓ Rectification des profils en long des voies se raccordant sur la RD 919.
 - ✓ Déplacement de l'entrée riveraine au nord en comprenant notamment un merlon de protection et masque visuel dans le prolongement de l'entrée riveraine à déplacer.
 - ✓ Ilot "caractéristiques réduites" sur la RD 141.
 - ✓ Cheminement piéton sécurisé le long de la RD 919.
 - ✓ Modification du profil en long de la RD 919.

- **Raccordement de la VC1 Sud :**

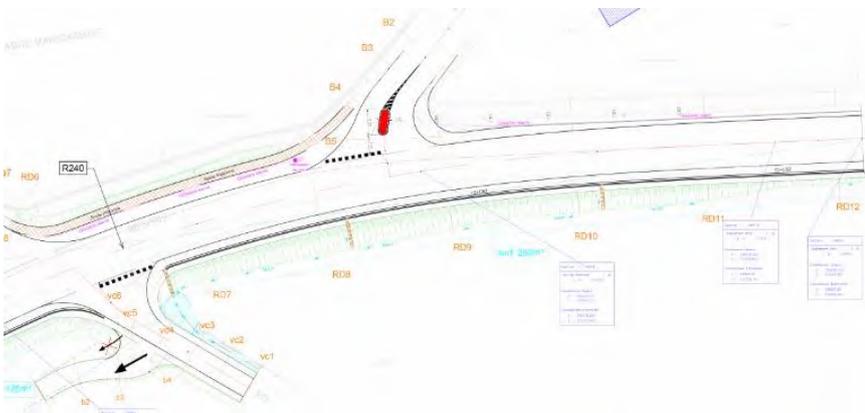
Reprise du profil en long :

- ✓ 4 m à 7% au débouché sur la RD 919.
- ✓ Rampe maximum 10% au lieu des 15 % existant.

↳ Visibilité :

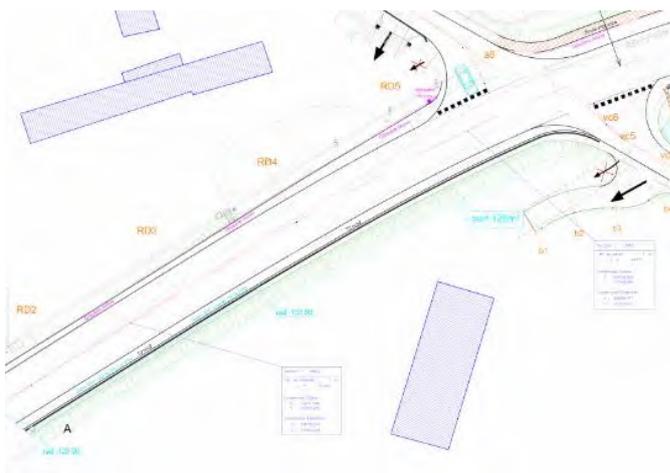
En direction de Forges-les-Eaux :

L'emprise ainsi que la reprise du talus permet d'augmenter la visibilité de 100m à 150m en déplaçant la zone de culture qui crée un masque.



En direction de Buchy :

La distance de visibilité est très bonne, supérieure à 150 m. Le projet est sans incidence.



- **Raccordement de la VC1 Nord :**

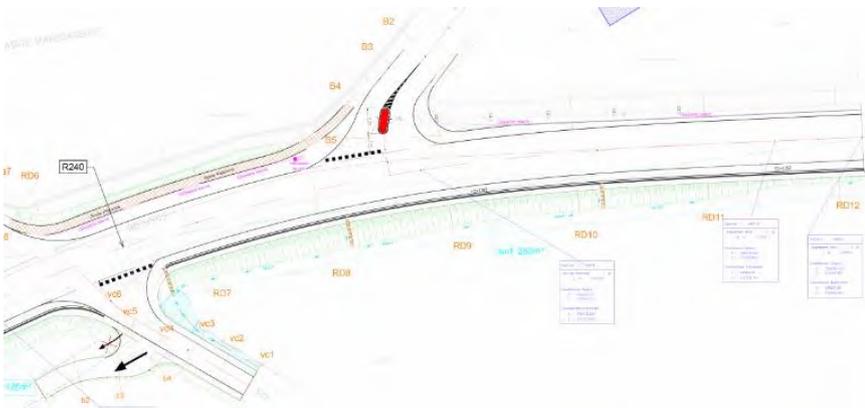
Aménagement en place :

- ✓ Reprise du débouché sur la RD 919.
- ✓ Déplacement de l'accès riverain.

↳ **Visibilité :**

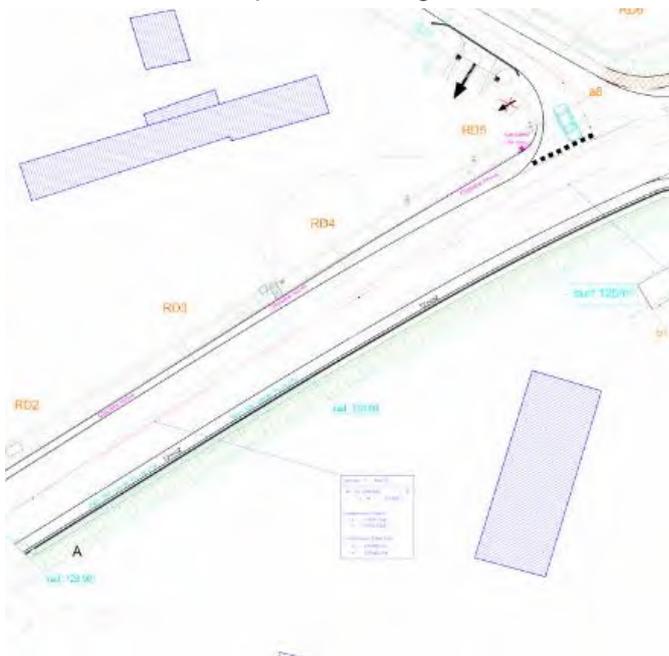
En direction de Forges-les-Eaux :

Le carrefour étant situé en extérieur de courbe, la visibilité est bonne, supérieure à 150 m.



En direction de Buchy :

Le muret, la végétation et la glissière avec son atténuateur de choc forment des masques à la visibilité. Le projet décale la ligne de rive et ainsi le marquage d'effet du cédez le passage, il améliore la visibilité pour les usagers sortant de la VC1 nord.



- **RD 141 :**



Vers Buchy :

La visibilité est très bonne



Vers Forges-les-Eaux :

La visibilité est mauvaise du fait du profil en long au débouché sur la RD 919.

La reprise du profil en long est donc nécessaire.

- **VC1 nord « impasse du Mont-aux-Leux » :**



Vers Forges-les-Eaux :

La visibilité est bonne.



Vers Buchy :

Malgré la présence de la glissière, la visibilité est bonne. Néanmoins, le profil en long de la VC d'environ 10% contraint le débouché de la VC sur la RD.

Le débouché de la VC1 nord est à reprendre.

- **VC1 sud :**



Vers Forges-les-Eaux :

La visibilité est mauvaise de par la présence de la végétation. Cette sensation est amplifiée par le profil en long au débouché de la VC sur la RD d'environ 10% qui accentue la difficulté d'insertion.

Le débouché de la VC1 sud est à reprendre.



Vers Buchy :

La visibilité est bonne.

C. ANALYSE DE L'ETAT DE CONSERVATION DU SITE NATURA 2000 « PAYS DE BRAY HUMIDE »

C.1 LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AU SITE NATURA 2000

Le projet s'insère en partie (environ 125 m²) sur la zone spéciale de conservation (ZSC) « Pays de Bray humide » (n°FR2300131).

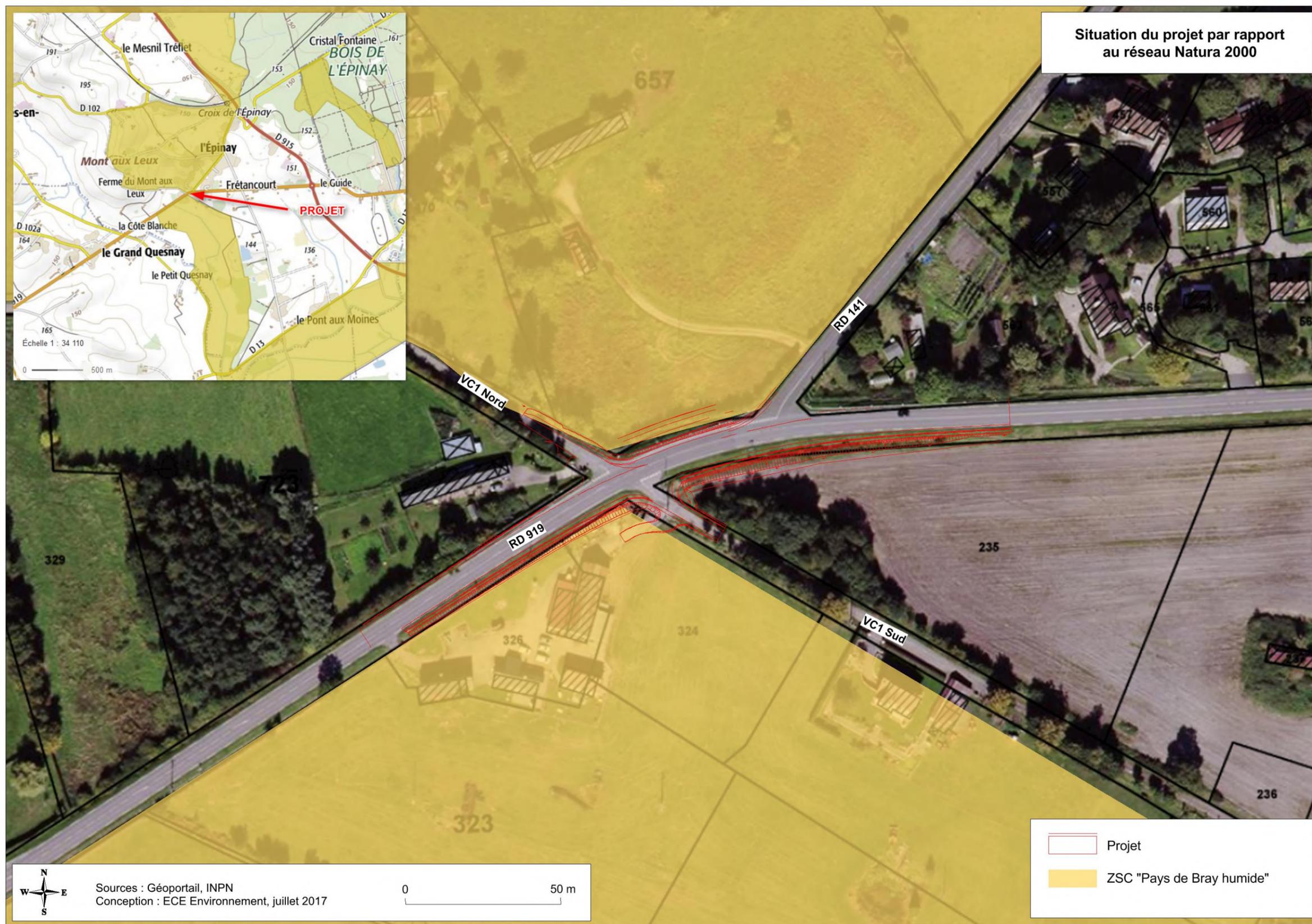


Figure 3 : Situation du projet par rapport au réseau Natura 2000

C.2 PRESENTATION DU SITE NATURA 2000 « PAYS DE BRAY HUMIDE »

NB : Les informations fournies ci-après sont extraites du formulaire Standard de Données du site Natura 2000 (mai 2017) mis en ligne sur le site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel.

Identification

- ✓ pSIC : première proposition : 31/03/1999
- ✓ pSIC : dernière évolution du contour : 30/10/2009
- ✓ SIC : publication au JOUE : 10/01/2011
- ✓ ZSC : arrêté en vigueur : 14/06/2011

Localisation

Le site est localisé en région Haute-Normandie, département de Seine-Maritime.

Il s'étend sur une superficie de 3 332 ha.

Description du site

Tableau 1 : Caractère générale du site

Classes d'habitats	Couverture
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	64 %
Forêts caducifoliées	14 %
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	7 %
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	6 %
Autres terres arables	6 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1%
Forêts de résineux	1 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %

Qualité et importance

Créé par un accident géologique remarquable, le Pays de Bray est une vaste dépression qui abrite des milieux très originaux pour la région, parmi lesquels une vaste zone humide liée à la présence d'une assise géologique imperméable au fond de la boutonnière.

Malgré une forte dégradation ces vingt dernières années, le Pays de Bray humide possède encore un grand intérêt biologique qui le rend éligible au réseau européen Natura 2000.

Cette éligibilité repose sur trois éléments principaux :

- ✓ La présence de tourbières exceptionnelles (Bois de l'Abbaye, Bois de Léon, Bois de l'Epinay, Forêt de Bray, Ferrières en Bray,...). Elles abritent plusieurs habitats prioritaires de l'annexe I de la directive Habitats et de nombreuses espèces rares et

protégées dont certaines présentent un intérêt biogéographique en tant que reliques paléoglaciales (*Boloria aquilonaris* et *Vaccinium oxycoccos*) ;

- ✓ Des prairies humides oligotrophes (pauvres en éléments nutritifs), habitats de l'annexe I de la directive. Ces prairies sont disséminées tout au long du Pays de Bray ;
- ✓ Une population importante de tritons crêtés, espèce de l'annexe II de la directive, sauvegardée dans ce secteur grâce à de nombreuses mares réparties dans un bocage humide de qualité qui réunit les conditions de vie favorables à l'espèce.

La dispersion des habitats et espèces éligibles ainsi que la nécessaire prise en compte d'un minimum de périmètre de fonctionnalité conduisent à proposer un site assez large.

Motivation pour les autres espèces importantes : protection nationale et limite d'aire biogéographique.

Vulnérabilité

Certaines tourbières sont menacées par des exploitations d'argile réfractaire.

Le secteur agricole qui représente plus de 80% du site est très menacé par l'évolution de l'agriculture (apports d'engrais, mise en cultures, destruction du bocage, drainage, utilisation de produits phytosanitaires).

Document d'objectifs

Le site dispose d'un document d'objectifs validé en juin 2005 par le comité de pilotage.

Les tableaux ci-après présentent les habitats et les espèces ayant justifiés la désignation du site Natura 2000 (source : formulaire Standard des Données, mai 2017)

Tableau 2 : Habitats d'intérêt communautaire ayant participé à la désignation du site

Libellé	Code Natura 2000
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430
Tourbières hautes actives *	7110
Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	7120
Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) *	6230
Tourbières boisées *	91D0
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	6410
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) *	91E0
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	3110

Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	3140
Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	4010
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	9120
Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	9190
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220

*Habitat prioritaire

Tableau 3 : Espèces d'intérêt communautaire ayant participé à la désignation du site figurant à l'annexe II de la directive habitats-faune-flore

Nom commun	Nom scientifique	Code Natura 2000
Mammifères		
Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	1324
Amphibiens		
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	1166
Poissons		
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	1096
Chabot commun	<i>Cottus gobio</i>	1163
Invertébrés		
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	1083

Tableau 4 : Autres espèces importantes de la faune et de la flore

Nom commun	Nom scientifique
Invertébrés	
Nacré de la canneberge	<i>Boloria aquilonaris</i>
Plantes	
Rosolis à feuilles rondes	<i>Drosera rotundifolia</i>
Linaigrette vaginée	<i>Eriophorum vaginatum</i>
Rhynchospora blanc	<i>Rhynchospora alba</i>
Canneberge	<i>Vaccinium oxycoccos</i>

C.3 CONTEXTE ECOLOGIQUE

C.3.1 AUTRES ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL ET CONTINUITES ECOLOGIQUES

C.3.1.1 Autres zonages du milieu naturel

Le projet est inclus dans la ZNIEFF de type II « Le Pays de Bray humide » (n°230000754).

Les ZNIEFF de type I « Le Mont du Gat » (n°230030647) et « La Mare du Mont-aux-Leux » (n°230030646) se situent respectivement à environ 800 m au Sud-est et à 550 m au Nord-ouest du projet.

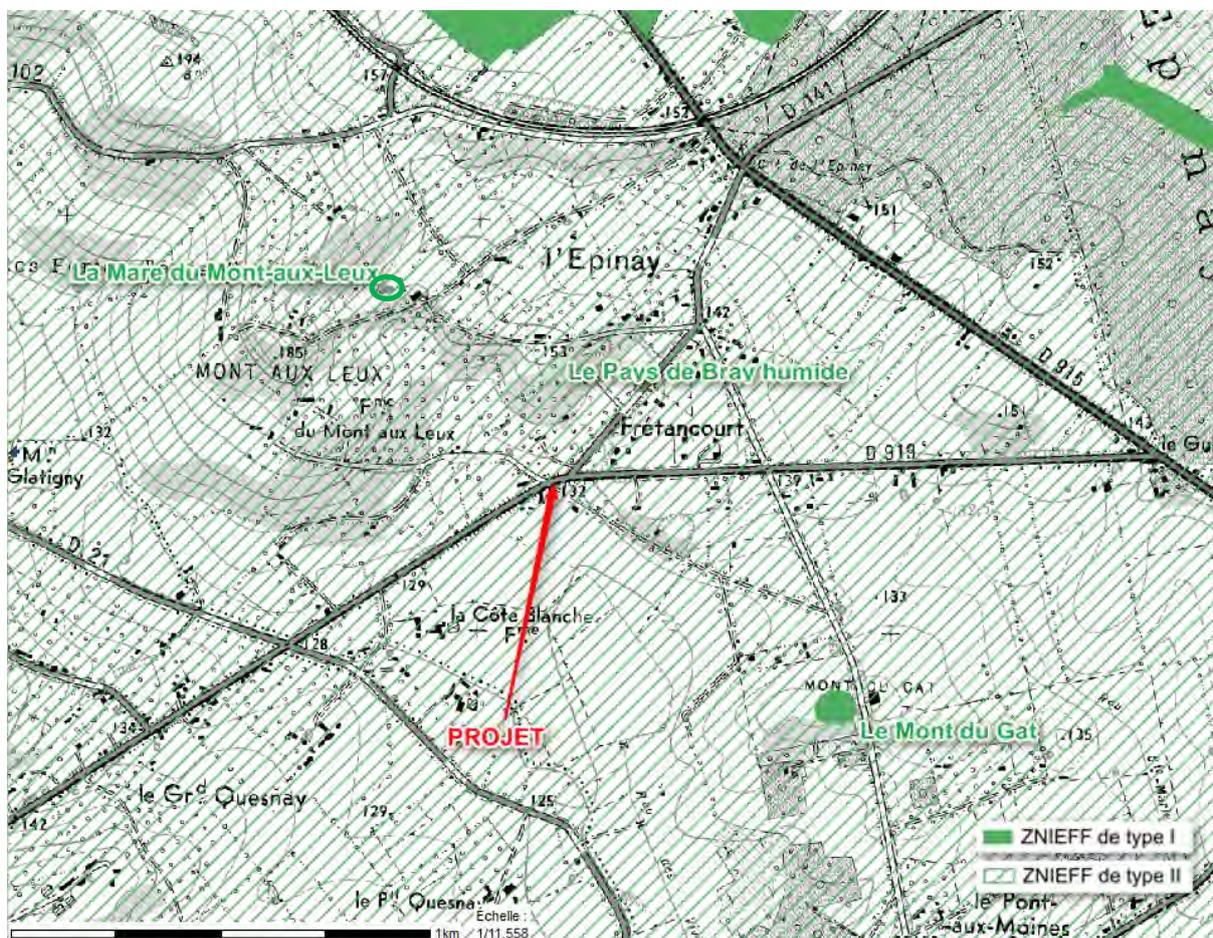


Figure 4 : Localisation des ZNIEFF dans l'environnement du projet (source : DREAL Haute-Normandie)

C.3.1.2 Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Haute-Normandie

Dans le SRCE de Haute-Normandie, le projet s'insère en zone de corridor et réservoir de zone humide.

Néanmoins, les voies routières concernées ne sont pas référencées comme des obstacles à la continuité pour les espèces de zone humide.

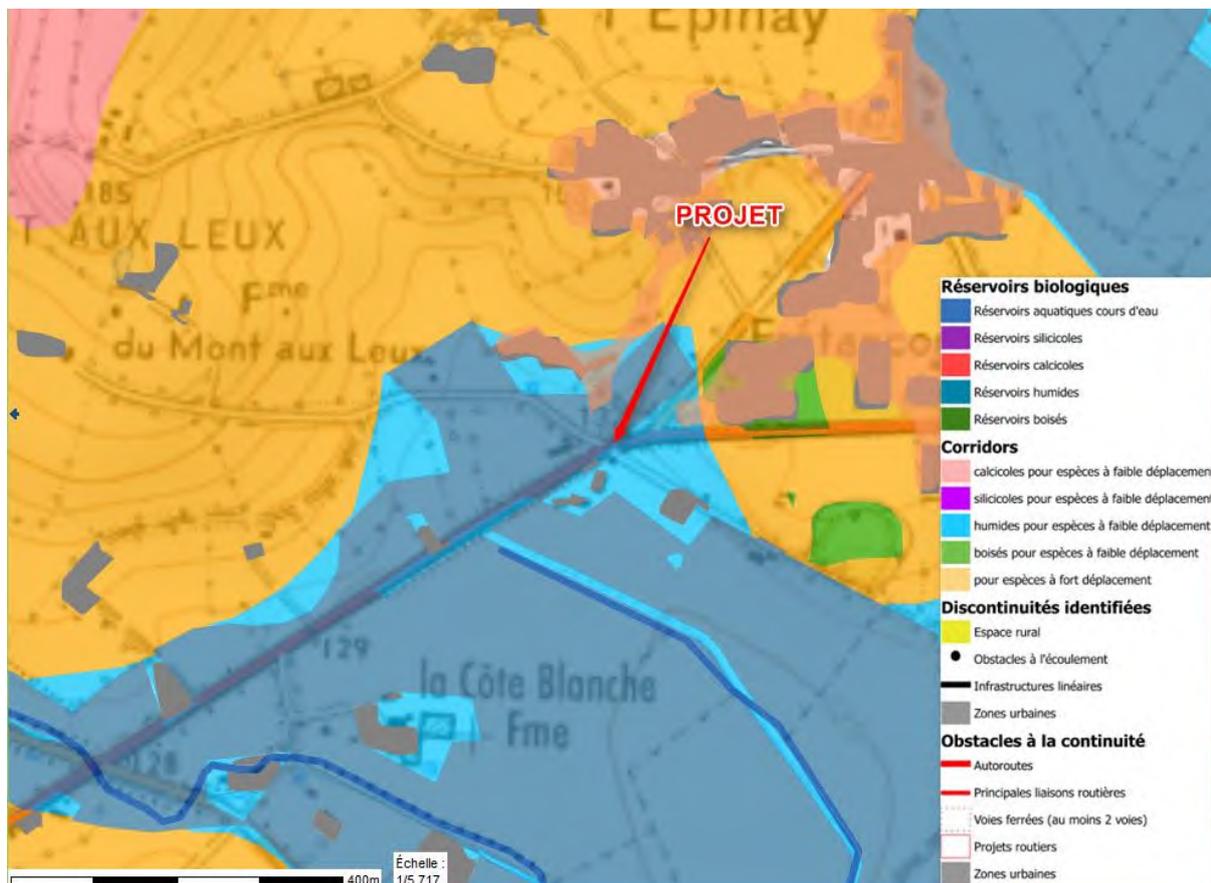


Figure 5 : Élément du SRCE Haute-Normandie (source : SRCE Haute Normandie, CEREMA)

C.3.2 DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DE LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET

C.3.2.1 Méthodologie

Le diagnostic écologique du site étudié a été réalisé sur la base de :

- ✓ La consultation du document d'objectifs du site Natura 2000 et de l'atlas cartographique de localisation des espèces et habitats d'intérêt communautaire ;
- ✓ D'une visite du terrain réalisé le 29/06/2017, ayant eu pour objectif la cartographie et la caractérisation des habitats naturels sous emprise du projet et en périphérie immédiate ainsi que l'évaluation du potentiel de ces habitats à accueillir la faune d'intérêt communautaire du site Natura 2000.

C.3.2.2 Données bibliographiques sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire de la ZSC « Pays de Bray humide »

Selon l'atlas cartographique du document d'objectifs (voir extrait ci-après) :

- ✓ Une dizaine de mares, sites potentiels de reproduction du Triton crêté, est recensée à une distance d'environ 500 m au nord du projet ;
- ✓ Les habitats d'intérêt communautaire les plus proches se trouvent à plus d'1 km du projet.

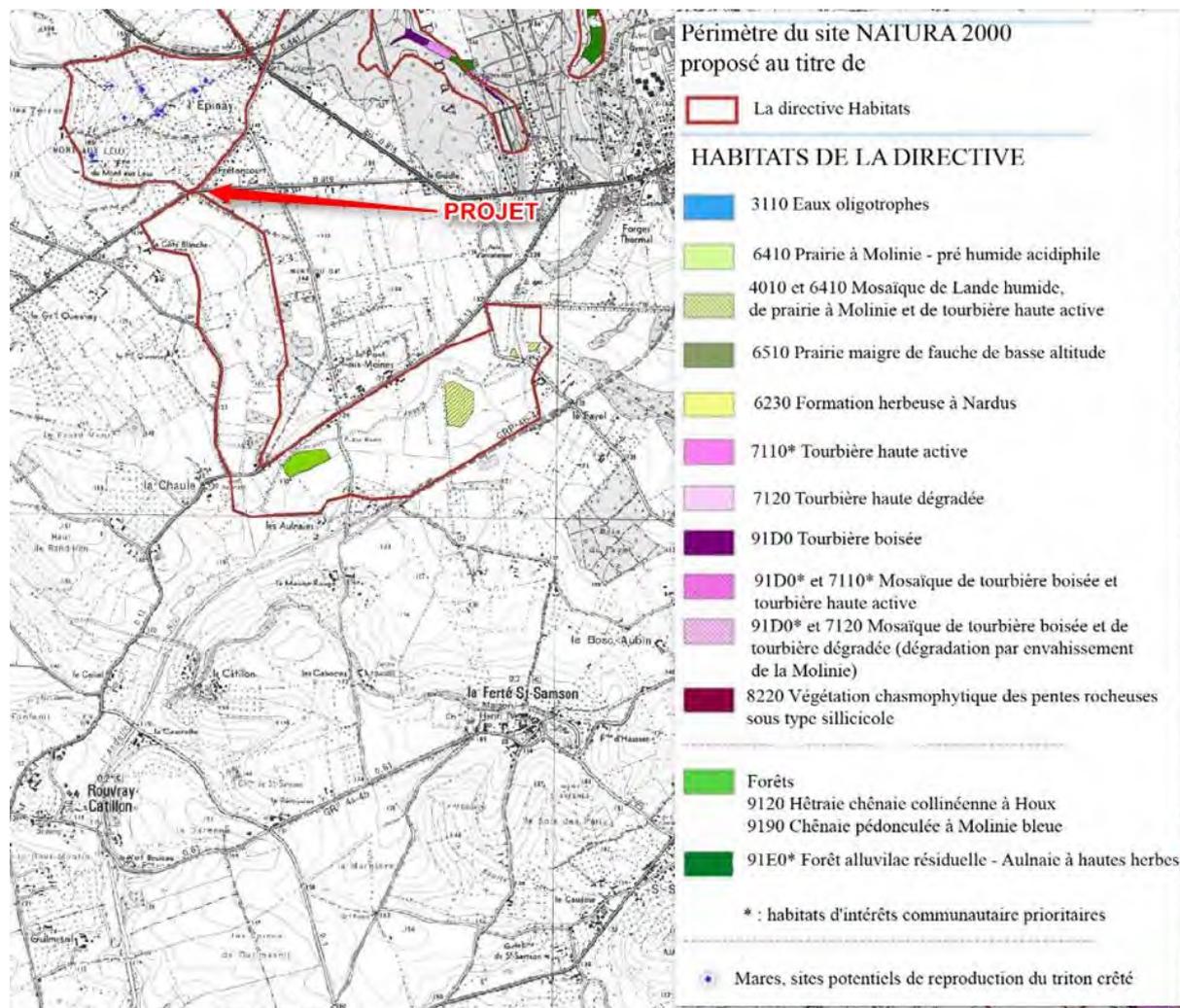


Figure 6 : Extrait de l'atlas cartographique du document d'objectif (source : Chambre d'agriculture 76, 2005)

C.3.2.3 Cartographie des habitats naturels

La figure page suivante représente la cartographie des habitats naturels sous l'emprise du projet et en périphérie immédiate. Les principales formations végétales sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Libellé	Code CORINE Biotopes	Code Natura 2000	Description
Fossé	89.22	-	Fossé (à sec lors de l'observation) à végétation herbacée mésophile à hygrophile.
Haie	81.1x84.2	-	Formation boisée linéaire composée de feuillus de haut-jet (charme, frêne élevé, orme champêtre) et d'une strate arbustive développée (prunellier, aubépine, saules, fusain d'Europe, noisetier, sureau noir).
Prairie mésophile à hygrophile	38 à 37.2	-	Prairies fauchées et/ou pâturées. Lors de la visite de terrain, celles-ci venaient d'être fauchées, limitant le recensement floristique. La présence d'espèces hygrophiles (jonc, renoncule rampante) indique toutefois un certain degré d'humidité.
Bosquet de feuillus	84.3	-	Petit bosquet localisée à proximité du projet, composé de charme, érable champêtre, frêne élevé, saules, orme champêtre présentant en lisière le long du chemin des souches et arbres têtards.
Berme de route	87	-	Communautés de plantes pionnières, parfois nitrophiles, colonisant les milieux perturbés, en l'occurrence ici une fauche fréquente : fromental, achillée millefeuille, grande berce, grande ortie, laiteron épineux, porcelle enracinée, trèfle, carotte commune, crépide, plantains, armoise, ...
Friche humide	87x37.2	-	Prairie hygrophile à joncs dégradée en l'absence de gestion agro-pastorale (fauche, pâturage extensif).
Culture	82.1	-	Champ d'un seul tenant intensément cultivé.
Pelouse anthropique	81	-	Pelouse tondue fréquemment, composées de graminées indigènes (raygrass, pâturin).
Plantation de peupliers	83.321	-	Plantation d'hybrides ou de cultivars du genre <i>Populus</i> pour la production de bois.

Le projet se situe essentiellement sur les formations de Berme de route et Habitat et jardin. Aucune formation végétale localisée sous l'emprise du projet ou en périphérie immédiate ne fait référence à un habitat d'intérêt communautaire dont la conservation est visée par la ZSC « Pays de la Bray humide ».

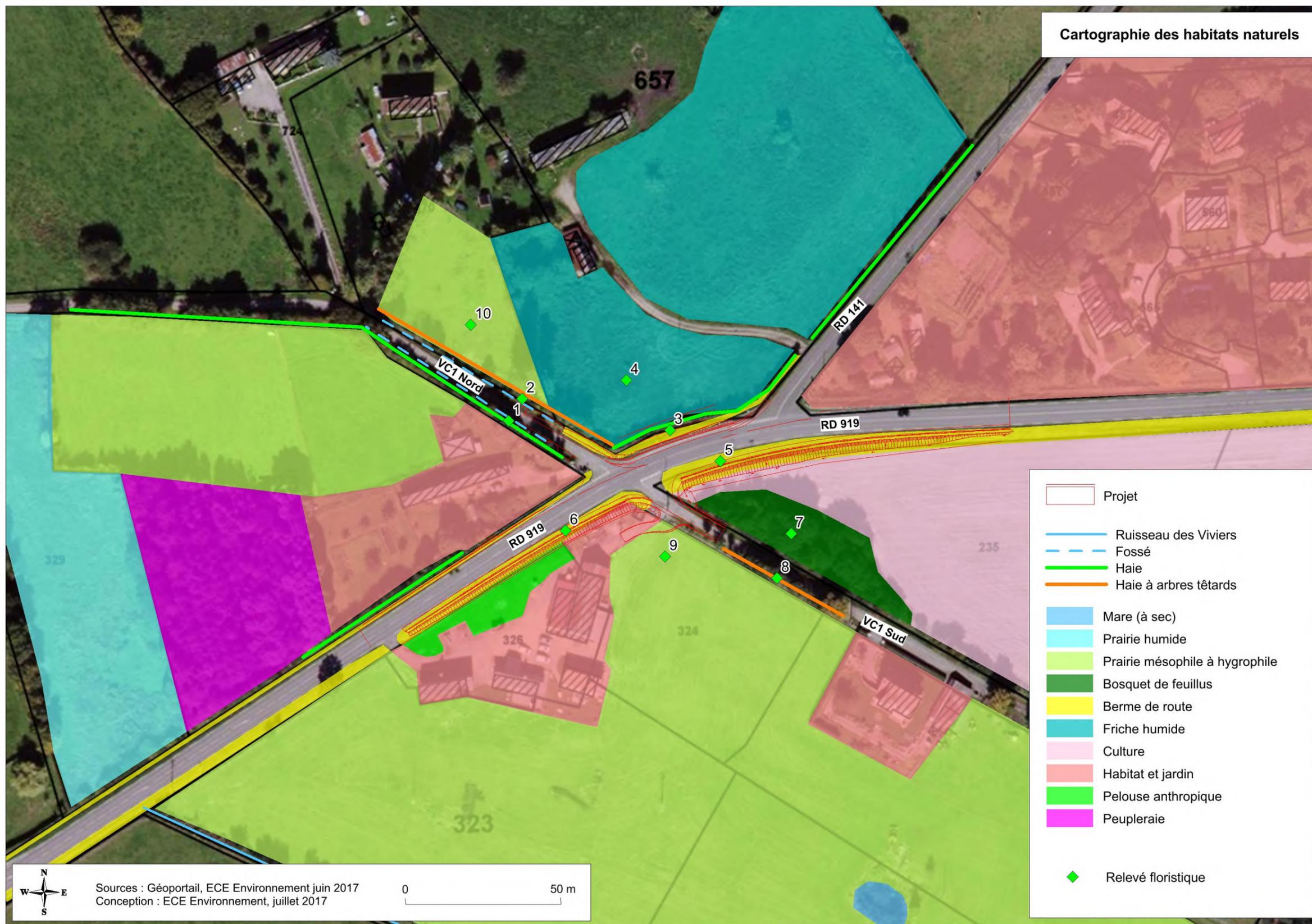


Figure 7 : Cartographie des habitats naturels



A – Berme de la RD 919, zone d'habitat inclus dans le site Natura 2000 (dépôt d'outils agricoles et pelouse anthropique)



B – Bermes, fossés et haies de la VC1 Nord



C – Berme et talus de la RD 919



D – Berme et haie de la RD 919

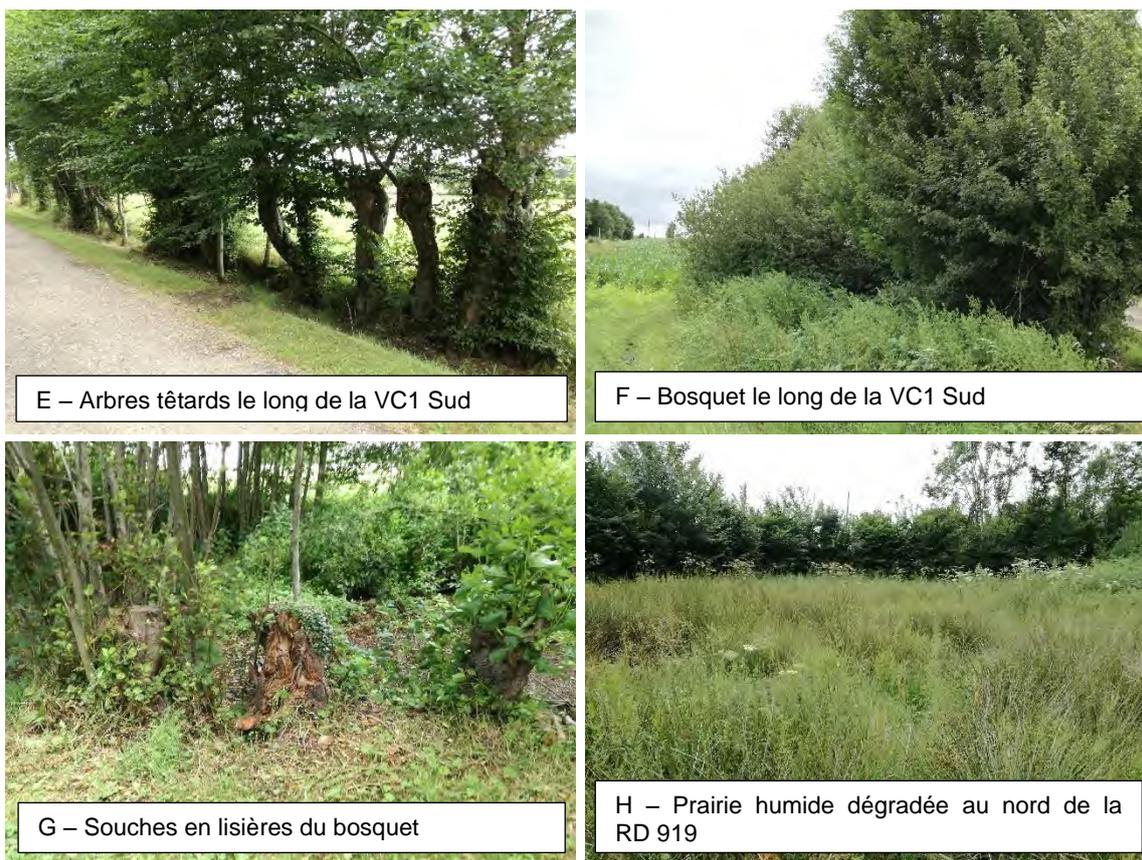


Figure 8 : Prises de vue sur les formations végétales du site d'étude

C.3.2.4 Intérêt des habitats pour la faune d'intérêt communautaire du site Natura 2000

Le tableau ci-dessous présente les caractères écologiques des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 et détaille si le secteur étudié est favorable à leur présence.

Tableau 5 : Description de l'intérêt du site étudié pour la faune d'intérêt communautaire du site Natura 2000
« Pays de Bray humide »

Nom commun	Présentation	Intérêt des habitats de la zone d'étude
Mammifères		
Murin à oreilles échanquées <i>Myotis emarginatus</i>	Chiroptère fréquentant les vallées alluviales, les massifs forestiers, les milieux bocagers et périurbains. Il hiverne dans les cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, ...). Les gîtes de reproduction sont variés : chevrons des maisons, combles, greniers, églises, ... Les menaces proviennent de la fermeture des sites souterrains, de la disparition des sites de reproduction (rénovation de combles, traitement de charpente, ...), de la disparition des milieux de chasse, des collisions routières.	Ces espèces peuvent utiliser les haies et lisières boisées des environs du projet pour se déplacer et s'alimenter. Elles gisent en milieu anthropique ou cavernicole (grottes, mines, carrières, caves, combles d'église, greniers).

<p>Grand Murin <i>Myotis myotis</i></p>	<p>Chiroptère chassant dans les forêts de feuillus avec peu de sous-bois et une végétation herbacée basse. Gîte d'hibernation : cavités souterraines dispersées sur un vaste territoire d'hivernage. Gîtes d'estivage : sites épigés (sous les toitures, dans les combles d'églises, les greniers, grottes, anciennes mines, caves de maisons, ...). Les menaces correspondent aux destructions et aux dérangements des gîtes d'été et d'hiver, au développement des éclairages des édifices publics, aux modifications/destruction des milieux de chasse, ...</p>	<p>(voir Murin à oreilles échancrées)</p>
<p>Amphibiens</p>		
<p>Triton crêté <i>Triturus cristatus</i></p>	<p>Espèce de paysages ouverts et plats. Site de reproduction : mares, mares abreuvoirs, sources, fontaines, fossés, étangs. Son habitat terrestre se situe dans un rayon de 500 m autour du site de reproduction. La principale menace est liée au remembrement des terres agricoles avec la disparition des sites de reproduction et terrestres.</p>	<p>La mare située dans la prairie à quelques centaines de mètres du projet ne constitue pas un habitat favorable aux amphibiens car elle s'assèche rapidement en été, empêchant le développement complet des larves. D'autre part, le chapelet de mares connues pour abriter le Triton crêté est relativement éloigné du projet (500 m).</p>
<p>Poissons</p>		
<p>Lamproie de Planer <i>Lampetra planeri</i></p>	<p>Espèce vivant en eau douce au niveau des têtes de bassin et des ruisseaux. Elle est menacée par l'aménagement des cours d'eau avec l'implantation d'ouvrage infranchissable, la régulation des niveaux d'eau, la dégradation des milieux (pollutions, curage sur les zones de fraie), ...</p>	<p>Le ruisseau des Viviers situé au Sud du projet à 100 m constitue potentiellement un habitat pour ces espèces (cours d'eau classé en Liste 1).</p>
<p>Chabot commun <i>Cottus gobio</i></p>	<p>Espèce typique des cours d'eau à truites fario. Il vit préférentiellement sur les faciès courants, accolé sur le fond en attente de nourriture. Il est sensible aux modifications du milieu : ralentissement des vitesses du courant, apports en sédiments fins provoquant le colmatage des fonds, eutrophisation, pollution de l'eau, fragmentation des populations par des seuils, ...</p>	
<p>Invertébrés</p>		
<p>Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i></p>	<p>Ce coléoptère est saproxylophage (il consomme du bois mort). L'habitat larvaire est le système racinaire de souches ou d'arbres dépérissant. Il vit dans les habitats boisés présentant des souches et de vieux arbres feuillus dépérissant.</p>	<p>Le site étudié porte des arbres têtards et des souches au sein des haies et du bosquet. La présence du Lucane-cerf-volant est donc possible même si aucune observation d'individu n'y a été effectuée.</p>

Cette analyse met en évidence la présence potentielle des deux espèces de chiroptères (Murin à oreilles échancrées et Grand Murin) uniquement en chasse et/ou en transit, du Lucane cerf-volant au droit du bosquet longeant la VC1 Sud et des haies à arbres-têtards, des deux espèces de poissons (Lamproie de planer et Chabot commun) au sein du ruisseau des Viviers distant d'environ 100 m du projet.

D. HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES PAR L'EVALUATION DES INCIDENCES

Sur la base du diagnostic écologique présenté ci-avant, les deux tableaux suivants présentent les habitats et les espèces d'intérêt communautaire de la ZSC « Pays de Bray humide » potentiellement concernés par des incidences du projet.

Tableau 6 : Justification des habitats d'intérêt communautaire sélectionnés pour l'évaluation des incidences

Libellé	Code Natura 2000	Prise en compte	Justification
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	Non	Les habitats les plus proches référencés dans le document d'objectifs se situent à plus de 1,5 km du projet. Le diagnostic écologique n'a pas mis en évidence la présence de ces habitats dans l'environnement immédiat du projet.
Tourbières hautes actives *	7110	Non	
Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	7120	Non	
Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) *	6230	Non	
Tourbières boisées *	91D0	Non	
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	6410	Non	
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) *	91E0	Non	
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	3110	Non	
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	3140	Non	
Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	4010	Non	
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510	Non	
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	9120	Non	
Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	9190	Non	
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	Non	

Tableau 7 : Justification des espèces d'intérêt communautaire sélectionnées pour l'évaluation des incidences

Nom commun	Nom scientifique	Code Natura 2000	Prise en compte	Justification
Mammifères				
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321	Oui	Réseau de haies à proximité du projet potentiellement exploité pour la chasse et le transit.
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	1324	Oui	
Amphibiens				
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	1166	Non	Absence de mare en eau dans un rayon de 250 m autour du projet, distance des habitats terrestres depuis le site de reproduction.
Poissons				
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	1096	Oui	Présence d'un cours d'eau à 100 m au Sud-ouest du projet et topographie orientée vers ce dernier.
Chabot commun	<i>Cottus gobio</i>	1163	Oui	
Invertébrés				
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	1083	Oui	Présence d'arbres-têtards et de souches à proximité immédiate du projet.

Tableau 8 : Justification des autres espèces importantes sélectionnées pour l'évaluation des incidences

Nom commun	Nom scientifique	Prise en compte	Justification
Invertébrés			
Nacré de la canneberge	<i>Boloria aquilonaris</i>	Non	Absence de milieux favorables type marais et tourbières dans l'environnement du projet.
Plantes			
Rosolis à feuilles rondes	<i>Drosera rotundifolia</i>	Non	Absence de milieux favorables type marais et tourbières dans l'environnement du projet.
Linaigrette vaginée	<i>Eriophorum vaginatum</i>	Non	
Rhynchospore blanc	<i>Rhynchospora alba</i>	Non	
Canneberge	<i>Vaccinium oxycoccos</i>	Non	

E. ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Selon l'article R.414-23/III du Code de l'Environnement, le présent dossier porte uniquement sur « l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifiés la désignation du ou des sites » concerné(s) par le projet.

Les principales incidences potentielles induites par le projet sont les suivantes :

- ✓ Destruction d'habitat naturel, d'individu et d'habitat d'espèce par emprise du projet (direct, permanent) ou du chantier par l'installation de zone de stockage, voie de circulation des engins, ... (direct, temporaire) ;
- ✓ Modification de l'alimentation hydrique, pollution des eaux, émission de poussière (indirect, permanent/temporaire) ;
- ✓ Fragmentation de l'habitat, rupture de corridor biologique, modification des ressources alimentaires (direct/indirect, permanent/temporaire) ;
- ✓ Dérangements des espèces animales par les bruits du chantier, la fréquentation humaine, ... (direct, temporaire).

E.1 INCIDENCES SUR LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été recensé lors des investigations de terrain sur ou à proximité du projet ; la bibliographie situe les plus proches à plus d'1,5 km.

Le projet s'insère sur des habitats communs sans intérêt patrimonial : berme de route, pelouse anthropique, culture. Aucune atteinte n'est portée au réseau de haies ainsi qu'au bosquet le long de la VC1 Sud.

Pour des raisons de localisation et d'éloignement des habitats connus du projet, aucune incidence significative n'est à prévoir sur les habitats naturels d'intérêt communautaire du site Natura 2000.

E.2 INCIDENCES SUR LES MAMMIFERES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le Murin à oreilles échancrées et le Grand Murin sont deux espèces de chiroptères qui utilisent potentiellement les haies de la zone d'étude pour se déplacer et/ou s'alimenter.

Sachant qu'aucun défrichement ni abattage d'arbre n'est prévu dans le cadre du projet, aucune incidence liée à la destruction d'habitat de chasse ou de route de vol n'est donc envisagée. La réalisation du projet n'induit ainsi pour ces espèces potentielles sur le site aucune fragmentation d'habitat, ni aucune rupture de corridor biologique, ni aucune modification des ressources alimentaires.

Par ailleurs, en cas de travaux de nuit, les éclairages du chantier et des engins de chantier pourraient engendrer des perturbations pour les espèces de chiroptères présentes. Toutefois, compte tenu de la nature relativement modeste du projet et des habitats favorables présents en périphérie, ces dérangements limités à la phase travaux n'auraient pas une incidence significative sur les espèces potentiellement présentes.

Aucune incidence significative n'est à prévoir sur les mammifères d'intérêt communautaire du site Natura 2000.

E.3 INCIDENCES SUR LES POISSONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le projet est situé à environ 100 m du ruisseau des Viviers, lequel accueille potentiellement la Lamproie de planer et le Chabot commun. Compte tenu de cet éloignement, aucune incidence directe de destruction ou de dégradation d'habitat n'est à prévoir.

En revanche, la phase travaux est accompagnée du risque de pollution accidentelle des sols et indirectement du réseau hydrographique (déversement de substance toxique, relargage de matières en suspension, ...) pouvant altérer les habitats des espèces ou entraîner la mortalité d'individus. Cette incidence potentielle reste toutefois limitée compte tenu de l'importance des travaux et de la distance vis-à-vis du ruisseau des Viviers. Des mesures seront prévues afin d'éviter toute pollution sur le milieu naturel (voir chapitre F).

Le projet possède une incidence potentielle mais limitée sur les poissons d'intérêt communautaire du site Natura 2000 au cours de la phase travaux en cas de pollution accidentelle non maîtrisée.

E.4 INCIDENCES SUR LES INVERTEBRES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le projet ne porte pas atteinte aux haies à arbres-têtards ainsi qu'au bosquet potentiellement fréquentés par le Lucane cerf-volant.

Aucune incidence n'est à prévoir sur les invertébrés d'intérêt communautaire du site Natura 2000.

E.5 SYNTHÈSE DES INCIDENCES DU PROJET SUR LES HABITATS ET LES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Tableau 9 : Synthèse des incidences du projet

Compartiment biologique	Intérêt du site	Incidence significative du projet	Justification
Habitats d'intérêt communautaire	Aucun.	Absence	-
Mammifères d'intérêt communautaire	Transit/chasse via le réseau de haies.	Absence	Aucune atteinte aux haies et au bosquet. Habitats disponibles dans l'environnement du projet.
Poissons d'intérêt communautaire	Présence potentielle dans le ruisseau des Viviers.	Potentielle mais limitée	Risque de dégradation accidentelle du ruisseau des Viviers au cours de la phase travaux.
Invertébrés d'intérêt communautaire	Présence potentielle de par la présence d'arbres têtards et de souches.	Absence	Aucune atteinte aux haies et au bosquet.

F. MESURES

F.1 LUTTE CONTRE LES RISQUES DE POLLUTION ACCIDENTELLE DU MILIEU NATUREL

Afin de maîtriser le risque de pollution du milieu naturel, les mesures habituelles seront mise en œuvre pendant le chantier :

- ✓ Stockage des produits nocifs sur bac de rétention ou aire aménagée ;
- ✓ Stationnement des engins sur plateforme étanche ;
- ✓ Bâchage des bennes de transport de matériaux de chantier afin d'éviter la dispersion de poussières ;
- ✓ Kit anti-pollution, ...

F.2 PROTECTION DES MILIEUX SENSIBLES

Afin d'éviter la dégradation des habitats sensibles (habitats potentiels d'espèces d'intérêt communautaire, friche humide) situés à proximité du projet et potentiellement fréquentés par des espèces d'intérêt communautaire :

- ✓ Les emprises du chantier seront limitées au strict minimum ;
- ✓ Les milieux sensibles à proximité immédiate du projet seront protégés et matérialisés sur le terrain (mise en place de rubalise, grillages, sensibilisation du personnel, ...) afin d'éviter toute atteinte (dépôt de matériaux, base de vie, voie de circulation, ...) ;
- ✓ Une cartographie semblable à celle définie ci-après est intégrée au dossier de consultation des entreprises (DCE) pour la réalisation des travaux afin de prévoir ces contraintes en amont.

La maîtrise d'œuvre apportera une attention particulière au suivi des entreprises quant au respect des prescriptions décrites ci-dessus. Les engagements de l'entreprise seront reportés dans le Plan de Respect de l'Environnement (PRE), document visé par la maîtrise d'œuvre.



Figure 9 : Milieux naturels à proximité du projet à préserver au cours de la phase travaux

G. CONCLUSION

Le projet intercepte le site Natura 2000 « Pays de Bray humide » sur une très faible superficie (moins de 200 m²). Les milieux naturels situés sous l'emprise du projet – berme de route, pelouse anthropique et culture – possèdent un intérêt écologique très faible et ne présentent aucun intérêt communautaire.

Les habitats potentiels d'espèces d'intérêt communautaire (haies, bosquet pour les chiroptères et le Lucane cerf-volant, cours d'eau pour les poissons) situés hors emprise du projet mais à proximité seront préservés de toute atteinte par la mise en œuvre de mesures adaptées au cours de la phase travaux : mise en défens des milieux sensibles, lutte contre les pollutions accidentelles.

Ainsi, la réalisation du projet ne possède aucune incidence résiduelle sur les espèces du site Natura 2000.

Au terme de cette évaluation, il apparaît que les incidences prévisibles du projet de rectification de virage sur la RD 919 et aménagement d'un carrefour sur la RD 141 (commune de Roncherolles-en-Bray, 76) ne sont pas de nature à porter atteinte à la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire pour lesquels le site Natura 2000 ZSC « Pays de Bray humide » a été retenu au titre de la directive européenne Habitats-Faune-Flore.

H. ANNEXES

H.1 LISTE DES ESPECES FLORISTIQUES RECENSEES

Nom scientifique	Nom vulgaire	Protection	Directive Habitats	Liste rouge de Haute-Normandie (2005)	1 - Haie, fossé, Berme	2- Haie, fossé, berme	3 - Haie, berme	4 - Friche humide	5 - Berme	6 - Berme	7 - Bosquet	8 - Alignement d'arbres	9 - Prairie	10 - Prairie
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	-	-	LC			x	x	x	x				
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise	-	-	LC	x	x				x				
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine monogyne	-	-	LC	x	x	x							
<i>Euonymus europaeus</i>	Bonnet-d'évêque	-	-	LC		x	x							
<i>Daucus carota</i>	Carotte commune	-	-	LC			x			x				
<i>Centaurea jacea</i> L. subsp. <i>Nigra</i>	Centaurée noire	-	-	DD						x				
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	-	-	LC	x	x					x	x		
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	-	-	LC				x						
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	-	-	LC				x						
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle agglomérée	-	-	LC	x		x	x		x				x
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hérissée	-	-	LC		x								
<i>Epilobium parviflorum</i>	Épilobe à petites fleurs	-	-	LC				x						
<i>Acer campestre</i>	Erable champêtre	-	-	LC							x			
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	-	-	LC	x	x	x				x	x		
<i>Lotus pedunculatus</i>	Lotier des fanges	-	-	LC				x						
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental	-	-	LC		x	x		x	x				
<i>Galium mollugo</i>	Caille-lait blanc	-	-	LC		x								
<i>Galium aparine</i>	Gailllet gratteron	-	-	LC	x	x		x						
<i>Plantago major</i>	Grand plantain	-	-	LC	x									
<i>Heracleum sphondylium</i>	Grande berce	-	-	LC	x	x	x	x	x	x				
<i>Urtica dioica</i>	Grande ortie	-	-	LC	x	x		x	x	x	x			x
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon	-	-	LC	x	x	x							
<i>Crepis capillaris</i>	Crépide à tiges capillaires	-	-	LC					x	x				
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	-	-	LC	x	x		x		x				x
<i>Ilex aquifolium</i>	Houx	-	-	LC	x									
<i>Lolium perenne</i>	Ivraie vivace	-	-	LC	x	x			x	x				
<i>Juncus conglomeratus</i>	Jonc aggloméré	-	-	LC				x						
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron épineux	-	-	LC					x	x				
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	-	-	LC		x			x					
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	-	-	LC							x			
<i>Rumex conglomeratus</i>	Oseille agglomérée	-	-	LC				x						
<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre	-	-	LC	x		x				x			
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	-	-	LC					x	x				
<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies	-	-	LC	x									
<i>Matricaria chamomilla</i>	Matricaire camomille	-	-	LC					x					
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	-	-	LC	x	x	x				x	x		
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	-	-	LC		x	x				x	x		
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille des prés	-	-	LC				x						
<i>Rumex sanguineus</i>	Oseille sanguine	-	-	LC	x									
<i>Rumex crispus</i>	Patience crépue	-	-	LC				x						x
<i>Hieracium pilosella</i>	Piloselle	-	-	LC			x							
<i>Taraxacum officinale</i>	Pissenlit dents de lion	-	-	LC	x	x	x		x	x				x
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	-	-	LC			x	x	x	x				x
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée	-	-	LC					x	x				
<i>Potentilla anserina</i>	Potentille des oies	-	-	LC						x				

Rectification de virage sur la RD 919 et aménagement d'un carrefour sur la RD 141
Commune de Roncherolles-en-Bray, 76

<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs	-	-	LC	x	x					x				
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	-	-	LC		x									
<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine des prés	-	-	LC		x									
<i>Ranunculus acris</i>	Renoncule acre	-	-	LC										x	x
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	-	-	LC	x	x			x						x
<i>Persicaria hydropiper</i>	Renouée poivre d'eau	-	-	LC					x						
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	-	-	LC	x	x	x				x				
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire	-	-	LC		x									
<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés	-	-	LC							x				
<i>Salix aurita</i>	Saule à oreillettes	-	-	LC	x							x			
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	-	-	LC								x			
<i>Silene vulgaris</i>	Silène enflée	-	-	LC						x					
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	-	-	LC	x	x	x								
<i>Tamus communis</i>	Tamier commun	-	-	LC								x			
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle blanc	-	-	LC						x	x				x
<i>Trifolium arvense</i>	Trèfle des champs	-	-	LC											
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	-	-	LC						x	x				x
<i>Trifolium dubium</i>	Trèfle douteux	-	-	LC											
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée	-	-	LC		x	x								
<i>Vicia hirsuta</i>	Vesce hérissée	-	-	LC			x								
<i>Alopecurus pratensis</i>	Vulpin des prés	-	-	LC					x						

LC : préoccupation mineure (non menacé)

DD : non déterminé

I. LEXIQUE ET SIGLES

Acidophile : ce dit d'un organisme adapté aux conditions environnementales acides.

CEREMA : Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

Chasmophytique : se dit des végétaux qui poussent à la faveur des petites accumulations de terre dans les fissures et anfractuosités des zones rocheuses ; végétation des fentes des pentes rocheuses.

Chiroptères : appelés couramment chauves-souris ou chauvesouris, ils sont un ordre de la classe des Mammalia.

CORINE : COordination et Recherche de l'INformation en Environnement

Frayère : zone de reproduction des poissons.

Hygrophile : relatif à une végétation nécessitant de l'humidité dans le sol pour son développement.

Mégaphorbiaies : végétations vivaces denses et hautes (1 à 1,5 mètre), caractérisées par de grandes plantes herbacées luxuriantes, se développant en milieu humide

Mésophile : relatif à une végétation qui se développe dans des conditions de température modéré et sur des sols bien drainés.

Natura 2000 : Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, dont l'objectif est de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne. Il est composé de sites désignés par chacun des États membres en application des directives européennes dites "oiseaux" et "habitats" de 1979 et 1992 selon des critères spécifiques de rareté et d'intérêt écologique.

Oligotrophe : milieu particulièrement pauvre en éléments nutritifs.

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique – outils mis en place dans le cadre de la démarche concertée du Grenelle de l'environnement, dont un des objectifs est d'élaborer un nouvel outil d'aménagement du territoire en faveur de la biodiversité : la Trame verte et bleue (TVB).

Saprophytophage : organisme (champignons, bactéries, invertébrés, ...) ne consommant que du bois mort.

TVB : Trame Verte et Bleue - réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique - Espace naturel inventorié en raison de son caractère remarquable.

ZSC : Zone Spéciale de Conservation - site d'importance communautaire désigné par les États membres par un acte réglementaire, administratif et/ou contractuel où sont appliquées les

mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et/ou des populations des espèces pour lesquels le site est désigné. (Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages).